

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique



N°05 Décembre 2020

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

N°05 décembre 2020

Cahiers du GReMS**Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique**

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com***Directeur de publication :** Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire.**Rédacteur en chef :** Etienne Bellarmin Iloki, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Frey Claude, Université Paris III, Pr Ndongo-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB, Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV.

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

*Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion*Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises***ISSN 2414-2565**

Avis aux auteurs
Feuille de styles

Le format de la revue : A5. Marges 2cm

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans

son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

SOMMAIRE

KOUASSI Kouakou Roland et KEI Joachim

Analyse grammaticale de l'expression pléonastique dans la langue française.....9

GUIRE Inoussa et OUEDRAOGO Cheick Félix Bobodo,

Les domaines de l'emprunt lexical en koromfe, variante de mengao..23

MAMBO Alléby Serge-Pacôme,

Sémiotique de la fête dans *la parure* de Guy de Maupassant : approche narrative, stratégies, valeurs et véridiction d'une pratique sociale.....53

SEKONGO Gossouhon

A sociolinguistic analysis of multilingualism and social development in Africa.....71

KOURAOGO Yacouba et DIALLO Asséta

Présentation critique des dictionnaires songhaï.....83

AKPANGNI Ernest et LOGBA KOFFI Dominique Konan

Stylisation et dramatisation sociologique dans *La Terre qui pleure* de Maurice Bandaman 103

KOUASSI Kouakou Jean-Michel et MOUSSA Keita

La symbolique dramatique du journal renversé comme mode de dénonciation dans *Mhoi-ceul* de Bernard Dadié.....119

NGANGA Elie Sosthène

De perturbations énonciatives à la parole fragmentaire : le langage théâtral de Samuel Beckett en question.....137

KABORE Ratoguessiyaoba Virginie et KOENOU Boureima Alexis

L'écart linguistique au service du théâtre-débats dans l'œuvre théâtrale de Jean-Pierre Guingané.....159

KONAN Amenan Jeanne Eunide

Analyse des interférences linguistiques chez des apprenants ivoiriens de l'anglais, langue étrangère.....173

SILUÉ Gnénébelougo

Performance actoriale du fou et discours politique performatif
dans *La Parenthèse de sang* de Sony Labou Tansi 189

KINDZIALA-KINDZIALA Lionnel

Le relatif *qui* en français des lycéens de Nkayi et Dolisie 209

LOUKOU KOFFI Fulbert,

Lecture dialectique et rhétorique du discours d'orientation politique
de Thomas Sankara, le 2 octobre 1983 : pour une justification du
pouvoir 227

MAYENA BAYENA Davh Patchelly et NGAMOUNTSIKA Edouard

L'emploi des morphèmes séquentiels *voilà (à, de) quoi*
et *il y a de quoi* dans le roman congolais.....241

VARIA**MAKOSSO Jean-Félix**

Le crowdfunding ou financement participatif des bibliothèques au
Congo.....261

BOBOTO Evariste Dupont

La logique comme instrument de réconciliation.....275

ASSOUANGA Laurent

Les relations entre la Côte d'Ivoire et Burkina :
entre suspicions de déstabilisation et médiation
dans la crise ivoirienne (2000-2010).....289

Thèses et mémoires soutenus GREMS.....301

LE CROWDFUNDING OU FINANCEMENT PARTICIPATIF DES BIBLIOTHEQUES AU CONGO

Jean-Félix MAKOSSO

Université Marien Ngouabi, Congo

Makossojf.4@gmail.com

Résumé : *Les bibliothèques publiques congolaises connaissent une situation financière critique depuis plus de quatre décennies. Les fonds publics attendus ne sont jamais décaissés. Ce qui plombe leur fonctionnement et les dévoient de leurs missions originelles que sont la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Cela déteint sur leur image et rend leur existence anecdotique, alors même qu'elles sont des structures d'importance dans un pays. Cependant il existe désormais un mode de financement plus pragmatique, le crowdfunding ou financement participatif pouvant pallier cette lacune tout en dynamisant le secteur. Qu'en est-il de son essence et comment pourrait-il s'organiser ?*

Mots-clés : *crowdfunding, financement participatif, bibliothèque, Congo.*

Abstract : *Congolese public libraries have known a critical financial situation for more than four decades. The expected public funds are never disbursed. What drags their functioning and the duties of their original missions that are the collection, processing and dissemination of information. This rubs off on their image and makes their existence anecdotal, even though they are important structures in a country. However, there is now a more pragmatic form of funding, crowdfunding that can fill this gap while energizing the sector. What about its essence and how could it be organized.*

Introduction

Une bibliothèque est une structure qui collecte, traite et diffuse les documents de toutes natures. Elle est apparue en Mésopotamie où elle contenait des tablettes d'argile et en Egypte où elle renfermait des rouleaux de papyrus. Le concept a été formalisé au cours de l'antiquité grecque et signifie coffre du livre (Duchatel, 2005). C'est une invention majeure de l'humanité de par sa propension à servir de relais de la mémoire et du savoir au cours des générations. Elle est présente dans toutes les civilisations même celles abusivement dites de l'oralité en témoignent les manuscrits de Tombouctou (Djian, 2012). Des formes certes, moins élaborées mais tout aussi utiles pour la conservation de certains produits comme les greniers peuvent être considérés comme des bibliothèques même s'ils ne conservent pas des livres. C'est dire que la bibliothèque est connue en Afrique

depuis toujours. La bibliothèque dans son acception occidentale arrive en Afrique avec la colonisation. Au Congo les premières traces d'un service d'archives et bibliothèque s'observent dès les années 1900 (Glenisson, 1957), c'est plutôt à partir de 1945 qu'il y aura une première ébauche d'organisation. Suivront ensuite sur le territoire du moyen-congo quelques bibliothèques comme celle de l'AEF, de l'alliance française... Depuis, la bibliothèque fait partie du paysage et de l'environnement congolais. Elle demeure une structure socio-culturelle et éducative reconnue de par son intérêt (décret, 1971), c'est pourquoi après l'indépendance du Congo les organismes des Nations-Unies, notamment l'Unesco ont œuvrés pour son développement et la décennie 1970, fut marquée par l'initiation de nombreux projets qui pour l'essentiel n'ont pas aboutis. A partir de 1980, les bibliothèques du Congo ont commencé à rencontrer d'énormes difficultés de fonctionnement liées à l'absence de financement consécutive à la dissolution de la direction générale des services des bibliothèques, archives et documentation (DGSBAD) qui en était l'organe coordonnateur et qui bénéficiaient d'importantes subventions de l'Etat. Depuis, les bibliothèques publiques végètent. Elles ne peuvent renouveler leurs fonds ou acquérir du matériel de fonctionnement, elles ne sont presque plus fréquentées et véhiculent une image négative (Nardi, 1983). Certaines structures ont presque disparues comme la bibliothèque du ministère du plan ou même le centre national de documentation. Situation d'autant désespérée que cela dure depuis plus de quatre décennies. Cependant, il existe désormais un mode de financement alternatif aux finances publiques qui peut venir en appoint à certaines structures documentaires en difficultés. C'est le financement participatif ou crowdfunding (Baluze, 2019). D'où la question qui structure notre travail à savoir est-il possible pour les bibliothèques publiques du Congo de recourir au crowdfunding ? Si oui comment ? (comment les bibliothèques publiques du Congo peuvent-elles recourir au crowdfunding pour pallier leurs difficultés financières) ?

Travailler sur ce mode de financement pour mieux le faire connaître et éventuellement inciter les structures documentaires publiques à y recourir est une démarche rationnelle qui aiderait à renflouer et redynamiser les bibliothèques publiques du Congo en les remettant au cœur du dispositif national de formation et d'éducation. Il permettrait également de relativiser le rôle néfaste des pouvoirs publics dans le financement des bibliothèques.

Ainsi, ce travail vise à analyser l'essence du financement participatif ou crowdfunding dans les bibliothèques publiques au Congo en vue d'en comprendre tous les ressorts afin de déterminer s'il est possible d'y recourir au Congo pour pallier les difficultés financières que rencontre le secteur.

Pour y arriver nous aurons recourt à la méthode sociologique se référant aux documents traitant du sujet. Nous aurons aussi besoin de l'avis des responsables

du ministère de la culture et des Arts dont dépendent les bibliothèques, pour cela nous procéderons à des interviews de terrains.

Les origines du financement des bibliothèques publiques au Congo.

Le secteur de la bibliothéconomie au Congo s'est officiellement constitué avec le décret 71/321 du 27 septembre 1971, qui crée la direction générale des services des bibliothèques, d'Archives et de Documentation. Organe coordonnateur de la politique documentaire nationale. Il était directement rattaché à la présidence du conseil d'Etat et bénéficia les premières années d'un budget assez conséquent pour mener à bien ses missions. Il s'élevait à 30 millions de Francs cfa en 1975, 12 millions de francs en 1978, puis il tomba à 4,5 millions de francs en 1981, 2,5 millions en 1985 et enfin 0,250 millions en 1989 (Ngoto, 1991). Depuis la Dgsbad a été dissoute et les bibliothèques publiques ne reçoivent plus officiellement des subventions de l'Etat ou presque. Les lignes budgétaires existent, la bibliothèque nationale est par exemple censée recevoir 4.000.000 frs cfa pour son fonctionnement mais cette somme n'est jamais décaissée (Directeur, 2019). Il en est de même pour toutes les structures documentaires du pays comme la bibliothèque du palais du parlement, le centre national des Archives, le centre de documentation du ministère de l'agriculture ou le centre national d'information scientifique et technique qui appartient au ministère de la recherche scientifique.

Les bibliothèques publiques sont des structures d'Etat au service de la collectivité nationale dont le financement devrait être assuré par les pouvoirs public pour leur garantir un meilleur fonctionnement et une qualité des prestations appréciable. Ces structures sont pour la plupart rattachées à des grandes administrations publiques, leur financement devrait provenir de leurs administrations de tutelles. Le centre des archives de la Mairie centrale devrait être financé par la Mairie de Brazzaville, la bibliothèque du Conseil constitutionnel le serait par le conseil constitutionnel et celle des affaires étrangères par le ministère des affaires étrangères, or aussi bien les anciennes que les nouvelles structures aucune ne possède un budget de fonctionnement.

Malheureusement, les fonds publics n'ont presque jamais servis au financement des bibliothèques publiques dès leur création. Ce secteur a vite été marginalisé et son budget initial a été progressivement réduit jusqu'à sa disparition, tous les projets élaborés dans le secteur n'ont pas été financés même avec l'appui des organismes des Nations-Unies. Les lignes officielles des crédits existent mais ils ne sont jamais alloués aux structures bénéficiaires, ce qui explique leurs difficultés criardes de fonctionnement. Pour preuve, la bibliothèque du palais du parlement n'a plus fait d'acquisitions depuis 1991, le centre national de documentation n'existe plus faute de budget, la bibliothèque nationale ne fait pas

d'acquisitions non plus depuis la décennie 1990.

Les structures documentaires manquent d'attractivité, elles ont été désertées par les lecteurs parce qu'elles ne renouvellent pas leur fonds et se trouvent dans des locaux insalubres. Le manque de finances est une vraie entrave au développement des bibliothèques et, surtout à la promotion de la lecture et l'accompagnement d'un système éducatif de qualité. Le manque des finances fait qu'aujourd'hui aucune structure documentaire du Congo, même pas la bibliothèque universitaire n'est abonnée à une revue scientifique. Il n'existe pas non plus de partenariat entre les bibliothèques et les organismes d'aide et de coopération comme cela a pu exister dans le passé entre la bibliothèque du parlement et l'Association des parlementaires de langue française (APLF)(Obembo, 2020).

En somme la source principale de financement des bibliothèques publiques est l'Etat en ce qu'il est le créateur et le premier bénéficiaire de leurs services. Il a bénéficié pendant longtemps de l'assistance financière et du soutien matériel et de l'expertise des organismes des Nations-Unies, cela ne se fait presque plus, il y a eu aussi de façon sporadique des aides comme celle du centre de recherche pour le développement international du Canada à la bibliothèque du ministère de l'agriculture pour la création du réseau congolais d'information agricole en 1988. Tous ces soutiens n'étant que des palliatifs, les difficultés financières des bibliothèques publiques sont directement imputables à l'Etat congolais.

Analyse des causes des difficultés financières des bibliothèques publiques.

Les difficultés financières des bibliothèques publiques du Congo sont presque congénitales à leur création. En réalité excepté quelques hommes politiques dont faisait partie l'ancien président Marien Ngouabi presque tous n'y ont jamais cru à l'utilité et l'intérêt des bibliothèques dans l'activité socio-culturelle et éducative du pays (Moulié, 1984). Cela est d'autant vrai que de nombreux projets initiés dans les années 1970, par le directeur de la DGSBAD n'ont pas aboutis et, surtout, en dépit de son intérêt stratégique la Dgsbad a été dissoute en 1984, preuve d'un certain mépris pour ce secteur. Ainsi une des causes originelles de l'absence de financement des bibliothèques publiques au Congo est la mauvaise gouvernance qui s'est installée à partir de la fin des années 1970 et le début des années 1980. Elle est faite de gabegie, de népotisme et surtout de détournement à grande échelle des fonds publics paralysant ainsi tout le pays parce que le secteur des bibliothèques n'est pas le seul à pâtir de cette mégestion.

L'exemple de la bibliothèque nationale est assez explicite à cet effet, elle est directement gérée par le cabinet du ministre de la culture et des Arts qui intervient jusqu'à l'achat du papier, cela suppose que l'argent prévu pour le fonctionnement de la bibliothèque est détourné au niveau du cabinet. Cela signifie aussi que les

responsables de ces actes privilégient leurs intérêts à ceux de la Nation. L'attitude des hommes politiques congolais face au financement des bibliothèques est une attitude blâmable qui les conduits jusqu'à désobéir aux injonctions du chef de l'Etat (arrêté 0037, 2003). C'est la preuve que le laxisme justifiant ces détournements provient ou est toléré au plus haut sommet de l'Etat, puisqu'aucun responsable de ce ministère n'a jamais été inquiété, ou sommé de s'expliquer sur sa gestion. Celui sous qui le bâtiment faisant office de bibliothèque nationale actuelle aurait pu l'être dans des circonstances objectives de gestion rationnelle, puisque ce bâtiment est tellement ridicule qu'il ne pouvait prétendre être le siège de la bibliothèque nationale d'un pays comparativement à ceux des pays comme la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Sénégal ou Djibouti.

Une raison certes, fallacieuse mais souvent évoquée par les responsables politiques pour justifier leur mépris du secteur est que ce secteur s'occupe des vieux papiers poussiéreux et sans importance (Makosso, 2002). Cet argument est logiquement irrecevable. Il est scientifiquement erroné parce qu'il est établi que les bibliothèques sont des structures essentielles qui jouent un rôle scientifique dans la recherche et la transmission des savoirs et de l'information, culturel dans le développement et la transmission de de la culture, et pédagogique parce qu'elles sont des outils d'appoint dans l'éducation.

Les causes de l'absence de financement des bibliothèques publiques sont profondes. Elles sont structurelles et liées à une gouvernance chaotique privilégiant des intérêts égoïstes et surtout le vol des deniers publics par les responsables au détriment des services à la collectivité. Cela dure depuis plus de quarante ans(40) maintenant et a mis le secteur des bibliothèques en difficulté en particulier et le pays entier en général.

D'autres raisons évoquées pour justifier cette situation sont irrationnelles, le détournement d'une partie des fonds débloqués pour équiper la grande bibliothèque universitaire avant son ouverture par le biais d'un entremetteur dont ce n'est pas le métier ou même l'achat des manuels de façon inconséquente sont bien la preuve de ces détournements et de cette absence de volonté politique pour financer de façon suivie et pérenne le secteur des bibliothèques au Congo, qui pourtant il faut le rappeler à bénéficié au moment des indépendances des acquis appréciables(comme le fonds de l'ancienne bibliothèque de l'A.E.F.) qui auraient pu être entretenus pour faire du pays une plaque tournante documentaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Cette situation n'étant malheureusement pas prête de se résorber, il faudrait peut-être pour ces structures s'orienter vers d'autres modes de financements tels le financement participatif ou crowdfunding.

Les fondements du financement participatif ou crowdfunding.

Le crowdfunding aussi appelé financement participatif, signifie littéralement faire appel à la foule pour récolter des fonds afin de financer un projet. Le crowdfunding vient du concept crowdsourcing où la foule intervient en prodiguant des idées, feedbacks ou solution pour qu'un entrepreneur ou un porteur de projet, puisse développer ses activités. Ce terme fut utilisé pour la première fois par Jeff Howe et Mark Robinson dans le Wired Magazine de juin 2006 (blog.economie-numerique.net).

Historiquement, le crowdfunding n'est pas un concept nouveau. Il fait partie de la solidarité humaine dans le cadre de la réalisation de certains projets pour lesquels les porteurs n'ont pas suffisamment les moyens de les mener à terme. Il existe dans presque toutes les sociétés et revêt plusieurs formes qui vont parfois au-delà des finances. En Afrique une de ses formes est le prêt d'animaux à celui qui veut faire de l'élevage mais qui n'a pas les moyens d'en acheter. Il lance un appel à des bonnes volontés, ceux qui en ont lui prêtent qu'un mâle, qu'une femelle, il monte son élevage et lorsque celui-ci commence à prospérer il rend à ceux qui lui avaient prêtés ce qu'il avait reçu en soutien. Cette pratique chez les Bacounis dans le sud-ouest du Congo dans le département du Niari s'appelle « Kutuila ».

En Occident des nombreux exemples attestent de l'ancienneté de cette pratique dans tous les secteurs. Un des exemples de financement participatif est celui du piédestal de la statue de la liberté inaugurée à New-york en octobre 1886, qui a été financé deux ans plutôt par des petits dons suite à l'appel d'offres lancé par le journaliste Joseph Pulitzer. 120.000 souscripteurs avaient permis un apport de 400.000frs français pour la construction du monument.

Bien avant cela, les compositeurs Mozart et Beethoven, l'essayiste Mark Twain avaient fait appel à des investisseurs privés pour la complétude de certaines de leurs œuvres.

Le crowdfunding est une pratique humaniste qui réconcilie l'être humain avec les vertus de partage et d'assistance dans la production des biens économique et culturels. Il préexiste à Internet qui l'a certes accéléré puisqu'il facilite les relations directes. Il a pris une nouvelle dimension ces dernières années grâce aux nouveaux outils mis à la disposition des porteurs de projets que sont les plateformes qui sont apparues dans le courant des années 2000. Le site américain Kiva, fondé en octobre 2005, est le premier à proposer une interface visant à récolter des dons à destination des pays en développement par le biais de près de 200 partenaires.

Dans le domaine culturel, la première plateforme de financement participatif est le label en ligne SellaBand, créé en Allemagne en 2006. En 2009, IndieGogo créée un an plus tôt et à l'origine spécialisée dans la production

cinématographique indépendante, s'étend à tous les domaines et devient ainsi la première plateforme à généraliser le crowdfunding.

Depuis les plateformes de crowdfunding se sont multipliées à travers le monde, les sommes investies ne cessent de croître, il s'élevait à 16,2 milliards de dollars et près de 80% d'entre elles sont spécialisées dans la promotion des projets culturels (crowdlending.fr).

Par essence le crowdfunding trouve son fondement dans la nécessité de la survie humaine qui pousse à la solidarité en vue de faire face à l'adversité ou vaincre un obstacle, il s'appuyait sur la proximité, les liens familiaux et la confiance réciproque. Il se limitait à une petite échelle et s'étendait parfois au niveau du clan. Désormais il repose sur la technologie au travers les plateformes qui en ont données une dimension internationale, il est beaucoup plus pratique par son instantanéité. Si le crowdfunding n'est pas en soi une révolution, c'est son association aux nouvelles technologies qui l'est. Le crowdfunding a ouvert la voie à une finance 2.0. Il a simplifié les procédures et les conditions d'accès au financement en recourant à internet et aux réseaux sociaux et offre aux particuliers indépendamment de leurs ressources initiales, la possibilité de contribuer eux-mêmes au financement de l'économie réelle.

Il existe différentes formes de crowdfunding (Maalaoui, Conreaux, 2014) à savoir le don qui est une forme de participation sans attente ni contrepartie qui se fait par une personne physique ou morale. Le don est alors désintéressé,

la récompense aussi appelée don avec contrepartie dans laquelle la personne physique ou morale participe à hauteur de son choix, mais reçoit quelque chose en retour. Cette récompense ou contrepartie est une forme de troc qui peut se manifester matériellement (offre de cadeaux, objets promotionnels) ou de façon plus symbolique (en nature, en temps accordé, en publicité),

le prêt ou crowdlending qui fait appel aux plateformes de prêts, spécialement conçues pour le crowdfunding, l'emprunteur s'adresse par le biais d'une plateforme à une multitude de prêteurs qui vont participer à hauteur de leurs moyens. La somme se doit d'être remboursée dans les délais impartis avec ou sans intérêts. C'est le crowdlending ou lending crowdfunding, ensuite il y a l'investissement en capital ou equity c'est une forme de crowdfunding où les particuliers participants à l'effort collectif deviennent actionnaires du projet. Les capitaux leur appartenant, cela leur donne le droit de regard, un droit de vote et également une partie des bénéfices futurs s'appelle aussi equity crowdfunding,

la production communautaire, c'est lorsque les investisseurs sont aussi coproducteurs. A ce titre, ils vont percevoir des royalties sur les ventes à venir.

Le microcrédit ou microcrédit solidaire est souvent utile dans le cadre de microprojets : les internautes donnent des petites sommes afin de favoriser l'essor de l'activité concernée. On retrouve beaucoup cela dans les pays en

développement (crowdlending.fr).

Le crowdfunding concerne désormais tous les secteurs mais à l'origine il permettait plutôt de financer des projets culturels tels que les films ou des albums musicaux.

Suivant la forme de financement choisie, les bibliothèques qui sont des cadres culturels sont bien susceptibles d'être financées par ce procédé en respectant la réglementation en vigueur en France depuis le 1^{er} octobre 2014.

Faisabilité et organisation du crowdfunding dans les bibliothèques au Congo.

Il est légitime de s'interroger sur la compatibilité du financement des bibliothèques publiques par le crowdfunding et aussi comment cela peut-il s'organiser ? Certes, il est possible pour une structure publique de recourir au crowdfunding (Ricordeau, 2013), il en existe plusieurs exemples car ce n'est pas un mode de financement uniforme, il comprend différentes versions qui correspondent à des réalités différentes. Pour les bibliothèques du Congo, l'option porterait non sur des mécanismes basés sur le remboursement ou des contreparties, mais plutôt sur des dons ou des microcrédits qui permettraient aux bibliothèques publiques d'améliorer leur fonctionnement. Ce dispositif s'établirait autour d'un cadre légal qui définirait les modalités pratiques de sa mise en place. Pour cela, les responsables des bibliothèques après avoir clairement identifiés et approximativement évalués les besoins en financement (cela peut-être l'achat d'une collection d'encyclopédie, d'un logiciel, ...), ils devront se rapprocher des autorités gouvernementales pour acquérir leur aval. C'est une démarche symbolique qui aurait pour seul mérite de rendre le financement officiel. Leurs tenir à l'écart pourrait susciter des réactions négatives et de frustration allant jusqu'à l'interdiction de la mise en place du financement participatif. Cela éviterait aussi qu'en cas de divergence avec un donateur que les responsables des bibliothèques soient directement exposés. Requérir l'autorisation des responsables politiques serait une garantie de légalité et de légitimité à défaut d'une loi réglementant cette pratique au Congo comme c'en est le cas en France.

La sensibilisation des responsables ministériels doit être suivie de la mise en place d'une commission de gestion et éthique constitué de deux agents de la bibliothèque publique concernée et de deux membres de la société civile. Cette commission est tenue de rendre compte au public du déroulement du financement, particulièrement dans la réception des dons. La commission doit être ouverte, elle doit communiquer objectivement, répondre aux préoccupations du public. Le crowdfunding doit être un financement mené et aussi géré par le public, cela suppose qu'il doit y avoir un regard permanent (Lizuka, 2014).

D'ailleurs dans la commission de gestion et éthique ne doit figurer aucun représentant du ministère de la culture et des Arts pour éviter toute récupération. Puis arrive le moment de l'appel au financement. Il doit porter sur deux formes de financements participatifs. Le don qui n'appelle pas de contre-partie et qui n'exige pas de montant minimum et le microcrédit qui a presque les mêmes caractéristiques. Les responsables de la bibliothèque doivent par la suite définir les moyens les plus adéquats pour rendre opérationnelle une telle opération dans un pays comme le Congo dans lequel tout le monde n'a pas accès à internet.

L'appel aux dons doit entre autres être lancé par le biais de la radiodiffusion. Celle-ci reste un média de masse avec un impact socio-culturel important de par sa capacité à desservir tout le pays, même dans les coins les plus reculés.

Le même appel serait aussi relayé par la télévision bien que son rayon d'émission soit plus limité. Elle permettrait de toucher les zones qu'elle dessert donc une bonne partie du territoire national.

La presse écrite doit être mise à contribution aussi bien que son impact soit minime puisque la presse écrite est très faible au Congo en ce qu'il ne paraît que quelques journaux à Brazzaville et tous les Congolais n'ont pas les moyens d'en acheter.

Et enfin, sur une plateforme internet parce que l'objectif n'est pas seulement de s'adresser aux Congolais de l'intérieur, mais aussi à ceux de l'extérieur qui ont un pouvoir d'achat plus élevé et mêmes aux étrangers qui se sentent concernés par ces questions.

L'appel dans les médias locaux doit être en langues nationales et mêmes vernaculaires si possible, il doit être explicite, justifier ses motivations, l'utilité et la finalité des dons, ce pour rassurer les donateurs afin de dissiper toute méfiance dans un pays où le vol de l'argent public est récurrent.

Ce dispositif devrait être bâti autour d'un numéro vert Airtel money et Mobile money pour permettre à tous les Congolais de l'intérieur d'envoyer leurs dons gratuitement à travers ces deux opérateurs de téléphonie mobile. Ce numéro doit être consultable par tout le monde dans toutes les bibliothèques publiques pour plus de transparence. Les montants reçus devaient être rendus publics quotidiennement en les affichant dans les bibliothèques publiques.

Pour les dons venant de l'extérieur, l'argent devra transiter par un compte ouvert au nom de la structure qui a lancé l'appel. L'argent ne devant sortir du compte que contresigner par l'ensemble des membres de la commission gestion et éthique du financement. Un registre devra être ouvert pour répertorier tous les donateurs ainsi que les sommes versées. Ce registre devant être consulté par qui le souhaite dans la structure concernée à tout moment. Ce registre devra être consultable aussi sur internet par l'intermédiaire du site internet ou s'il n'en pas par le biais d'un simple blog créé pour la circonstance.

Les dons pourraient être reçus en nature aussi, un donateur qui se proposerait de donner une collection d'ouvrages qui n'existent pas dans le fonds de la bibliothèque qui a lancé l'appel serait la bienvenue

Le but de toutes ces mesures est de prévenir la disparition des dons, parce qu'au Congo le vol des deniers publics est une pratique très courante et malheureusement les responsables de ces méfaits lorsqu'ils sont connus ne sont inquiétés par personne.

Législativement et techniquement il est possible de mettre en place un financement participatif dans les bibliothèques publiques au Congo. Pour cela des dispositions particulières doivent être prises pour éviter que l'argent collecté ne soit détourné et ne serve pas à l'objectif visé, le vol étant très courant dans les administrations au Congo. Techniquement le dispositif de collecte doit s'adapter à l'environnement national qui n'est pas très développé en nouvelles technologies, pour cela d'autres médias doivent faire partie du dispositif afin de mailler tout le territoire national. L'organisation du financement doit revenir aux spécialistes et aux membres de la société civile pour éviter toute confusion avec les responsables politiques qui appréhendent mal les situations et pourraient utiliser l'argent collecté à d'autres fins, d'où la nécessité de comprendre les modalités pratiques éventuelles d'utilisations des sommes collectées.

La gestion des fonds collectés et leur articulation avec les fonds publics.

La collecte des fonds se ferait sur la base des projets définis et chiffrés. Les fonds collectés permettraient ainsi leur réalisation. Mais en amont, ils doivent être gérés de façon rationnelle et transparente par la commission de gestion et éthique, qui après avoir rendu public les sommes collectées, les réparties en fonction des projets à financer qui eux figurent dans l'appel aux dons et sont connus de tous les donateurs. Après la clôture de l'appel aux dons, la commission doit s'attacher à réaliser le projet dans un délai de cinq (5) jours lorsqu'il s'agit des acquisitions ou même de l'achat du matériel de fonctionnement. La commission doit rendre public tous les documents relatifs aux démarches menées pour la réalisation du projet, aussi bien les donateurs que tous les citoyens auraient le droit de poser des questions ou de passer vérifier l'authenticité des données fournies dans les bibliothèques concernées. Pour éviter la surfacturation tout citoyen aurait le droit de mener des études comparatives des prix affichés par les documents officiels et être capable de les contester en cas de doute. En cas de surfacturation avérée, les membres de la commission de gestion et éthique seraient passibles de poursuites judiciaires. A la livraison de la commande, la commission devrait communiquer et permettre aux citoyens de passer vérifier l'effectivité de la livraison et, surtout de la conformité de la commande conformément aux critères définis dans l'appel aux dons.

Les sommes collectées au cours de l'appel aux dons qui ne sont pas utilisées pour cause de surplus, doivent être soumises à une procédure spéciale. Elles doivent faire l'objet d'un comptage de tous les quatre membres de la commission éthique, chacun devant apposer sa signature pour attester de la véracité du montant. Ces sommes doivent être placées en banque et ne pourraient en sortir que sur la base d'un projet ou d'une raison réelle attestée par la commission, en ce moment toutes les signatures seront nécessaires pour les récupérer.

En raison des difficultés que connaissent les bibliothèques, les fonds restant peuvent être affectés à un usage autre que celui pour lequel ils ont été initialement collectés, pour cela la commission doit clairement expliquer les raisons et surtout l'utilité de cette démarche. Il peut arriver qu'une bibliothèque lance un appel aux dons pour financer la numérisation de son fonds et que pour des raisons financières et de compétences elle externalise cette opération. A la fin de l'opération elle se rend compte qu'elle a collecté plus de fonds que prévu, en ce moment elle peut envisager acheter son propre scanner et former un technicien maison pour désormais s'occuper de cette opération en interne.

Pour réussir le financement participatif dans les bibliothèques publiques du Congo, la gestion des fonds collectés doit être la plus stricte possible. Veiller de sorte qu'il n'y ait pas de dérapages qui sont vite arrivés. Pour cela, certes, la commission éthique a un rôle à jouer, mais la plus grande responsabilité doit revenir à tous les citoyens qui doivent s'impliquer pour suivre toutes les étapes de la gestion, à défaut de cela une confiance aveugle sur la commission pourrait être source de gestion opaque et donc de dévoiement des sommes collectées. Ce qui serait synonyme d'échec de cette forme particulièrement intéressante de financement de certains projets utiles aux bibliothèques publiques.

Organisation crowdfunding et financement public

Comment faire pour gérer à la fois un financement participatif et le financement public dans une bibliothèque. N'y aurait-il pas d'incidence négative? Logiquement non, parce que chaque type de financement a ses caractéristiques et vise des objectifs précis. D'abord le financement participatif est un financement sporadique qui répond à une demande définie dans la durée et dans le temps. C'est un appui, une assistance sur une base déterminée alors que le financement public est un financement pérenne, il est le socle du fonctionnement de la structure. Une bibliothèque peut se passer d'un financement participatif mais pas d'un financement public qui en est son essence parce qu'il est inscrit dans les lois du pays et donc fait partie des obligations légales de l'Etat. Le financement participatif fait appel à la générosité des citoyens, à ce titre il est plus ou moins aléatoire, alors que le financement public est une mission inhérente au fonctionnement normal de l'Etat, il relève de ses obligations intrinsèques et

inaliénables.

Leur articulation dans une bibliothèque ne pourrait de ce fait poser aucun problème puisqu'ils sont différemment constitués et sont du point de vue juridique et constitutionnel différents. Elle se ferait sur la base de la planification des activités de la bibliothèque au cours d'une année. Cela voudrait dire qu'en fonction des activités à mener et des fonds disponibles la bibliothèque déciderait si elle a besoin des fonds complémentaires pour mener à bien certains aspects de son fonctionnement qui ne peuvent être couverts par les fonds alloués par l'Etat en ce moment elle lancerait un appel aux dons. Ça c'est le cas classique d'une bibliothèque qui bénéficie d'un financement régulier, par contre, pour une bibliothèque qui ne reçoit pas de budget de la part de l'Etat comme au Congo, il en serait autrement. Le financement participatif ferait office de pilier parce que les sommes récoltées aideraient à faire des acquisitions que les bibliothèques ne font pas faute de financement public.

Une bibliothèque comme celle du palais du parlement qui n'a plus fait d'acquisitions depuis 1991, si elle recourt à un financement participatif pour renouveler certaines de ces collections, celui-ci ne sera pas un complément, mais plutôt un apport substantiel pour son bon fonctionnement. Ainsi selon les cas, le financement participatif peut-être un dispositif complémentaire dans les bibliothèques financées par l'Etat, comme il peut être un apport important dans celles qui ne sont financées.

Les deux modes de financements loin d'être antagonistes sont plutôt complémentaires et s'inscrivent tous les deux dans un souci de rationaliser et de dynamiser la gestion des bibliothèques en les rendant plus efficaces ce, au travers deux approches différentes.

L'impact du crowdfunding sur le secteur de la bibliothéconomie au Congo

En dépit de son intérêt et de son importance avérée dans le financement des projets, le financement participatif ne peut qu'avoir un impact relatif dans le fonctionnement des bibliothèques puisqu'il ne s'agit pas d'une ressource permanente, alors même qu'une bibliothèque est une structure vivante qui repose sur un financement permanent et régulier qui permet de résoudre de façon suivie tous les problèmes qui se posent à la bibliothèque. Le financement participatif est un palliatif, un recours sporadique qui certes, à son importance mais n'est pas fait pour prendre en charge une structure de façon permanente. Il serait donc illusoire de confondre l'essence du financement participatif et celle du financement public qui est censé être pérenne. Si le financement participatif des bibliothèques peut-être mis en place au Congo, il ne peut par contre remplacer le financement public qui est la base du système bibliothéconomique d'un pays. Le bon fonctionnement dépend d'abord des financements publics, ceux-ci

définissent la politique de la structure en fonction du montant de la subvention annuelle, qui peut selon les besoins et les circonstances être complétée par un financement participatif qui peut porter juste sur l'achat des ordinateurs sur une période donnée alors que le financement public porte sur tout le fonctionnement de la bibliothèque de façon continue. Le financement participatif n'étant pas un financement de substitution au financement public il ne peut donc pas transformer de façon radicale le secteur de la bibliothéconomie, il peut juste l'aider de temps en temps à respirer sur certains projets. Le financement public reste donc capital, pour cela les autorités congolaises doivent de ce fait reconsidérer leur attitude vis-à-vis du financement des bibliothèques.

Conclusion

Le financement participatif est un mode de financement ancien et connu dans toutes les civilisations. Il a été remis au goût du jour sur les réseaux internet et, est désormais très répandu dans les pays développés, il est cependant très peu utilisé dans les pays en développement d'Afrique bien qu'il soit possible de l'adopter partout en tenant, notamment compte des réalités de chaque pays. Il pourrait ainsi se mettre en place au Congo au vue de ses caractéristiques essentielles. Cependant cela ne serait possible qu'en prenant des dispositions particulières à savoir une commission de gestion qui comprendrait des membres de la bibliothèque concernée et ceux de la société civile pour piloter le financement sous la vigilance du public ce, pour éviter les détournements de fonds très courant au Congo, le financement s'organiserait certes, autour d'un dispositif internet mais aussi d'autres médias pour atteindre le maximum des populations. Par contre le financement participatif est un financement sporadique limité sur un projet précis, il ne peut donc se substituer à un financement public et donc dynamiser un secteur bien que les deux financements s'articulent bien. La méconnaissance de ce dispositif de financement au Congo est la preuve de son abandon et, aussi du manque d'initiatives de ses animateurs qui, il convient de le reconnaître évoluent dans des conditions telles qu'ils sont résignés, le financement participatif pourrait pourtant constituer une expérience salubre et bénéfique pour toute structure documentaire qui l'expérimenterait.

Références bibliographiques

- Baluze, Léa, 2019., le crowdfunding : définition et fonctionnement, in « capital », *Blog.économie-numérique.net*
Crowdlendind.fr
Directeur, BNP, 2019, le financement de la bibliothèque nationale, Brazzaville, Bnp, *entretien* (3 mars)
Djian, Jean. Michel., 2012, *Les manuscrits de Tombouctou, secrets, mythes et réalités*, Paris, J.C Lattès, p192

- Duchatel, Annick, 2005., « les bibliothèques dans le monde 5000 ans d'histoire », in *Entre les lignes*, vol 1, n° 3, pp 30-33
- Glenisson, Jean., 1957, les archives de l'Afrique équatoriale française, *Lettre de Brazzaville*, Gazette des archives, pp 23-30
- Lizuka, Marianne, 2014., *Le crowdfunding, les rouages du financement participatif*, Paris, Eyrolles (edubanque, 220 p
- Maalaoui, Adnane, Conreaux, Pierre, 2014, *Crowdfunding. Les clés du financement participatif*, Paris, Ellipse,
- Makosso, Jean, Félix., 2002, *L'impact de l'information scientifique et technique sur l'agriculture au Congo*, Lille, Université Lille3 Thèse, 400p
- Moulié, Antoine., 1984, *La bibliothèque nationale populaire : objectifs et réalisations*, Villeurbanne, Enssib.
- Nardi, Michele, 1983., *Perspectives de développement de la lecture publique en république populaire du Congo*, Lyon, ENSSIB, 174p
- Ngoto, Jean, Jacques, Hector., 1991, la bibliothèque nationale populaire et la promotion du livre au Congo, Brazzaville, Flsh, p 60.
- Obembo, 2020, Les acquisitions à la bibliothèque du palais du parlement, Brazzaville, entretien réalisé le 7 février,
- Président de la République, 2013, *lettre de mission* n°00037
- Ricordeau, Vincent, 2013., *Crowdfunding : le financement participatif bouscule l'économie*, Paris, ISG,
- Siki, Parfait, 2018., « Le financement participatif, une piste peu explorée par les entreprises africaines », in « *Afriqueexpansionmag.com* »